



Commune de  
**COURGENAY**



C A N T I N E S C O L A I R E

Courgenay, le 15 avril 2026

### **Cantine scolaire communale « La Cantoche »**

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-après toutes les informations pratiques et utiles concernant la cantine scolaire « La Cantoche » gérée par la Commune de Courgenay.

#### Année de scolarité

La Cantoche accueille uniquement les enfants de la **5P à la 8P**.

Pour les enfants de la 1P à la 4P, l'accueil durant le repas de midi sera assuré par le Centre d'Accueil pour Enfants (CAPE). Plus d'informations au 032 471 21 22 ou [direction@centreaccueil.ch](mailto:direction@centreaccueil.ch).

#### Ouverture

L'ouverture de la Cantoche est fixée au **lundi 17 août 2026** selon les modalités ci-dessous.

#### Lieu d'accueil

La Cantoche est installée dans la salle du rez-de-chaussée du centre sportif et culturel (dans la cantine du FC).

#### Capacité et horaire

20 enfants pourront être accueillis simultanément durant la pause de midi, de 11h30 à 13h30, du lundi au vendredi à l'exception des périodes de vacances, congés scolaires et jours fériés.

#### Garde des enfants

La prise en charge des enfants durant le repas est assurée par les surveillantes de la Cantoche.

#### Menus

Les menus sont variés et équilibrés et favorisent la découverte culinaire et la diversification des goûts. Ils sont publiés chaque semaine sur le site internet de la commune.



[www.courgenay.ch](http://www.courgenay.ch)

**CONSEIL COMMUNAL** ★★★

Rue Pierre-Péquignat 4, 2950 Courgenay  
Téléphone 032 471 01 30 - M : [info@courgenay.ch](mailto:info@courgenay.ch)

### Intolérances

En cas d'intolérance d'un aliment, les parents glisseront un en-cas dans le sac de leur enfant (le menu sera tout de même facturé).

### Coût, inscription et facturation

Un tarif unique de **CHF 15 par jour**, incluant le coût du repas ainsi que la surveillance, est appliqué.

Les enfants sont inscrits pour une fréquentation régulière durant toute l'année scolaire sauf pour les parents avec un horaire irrégulier. Dans ce cas, les dates d'inscription devront être remises au plus tard le 15 de chaque mois pour le mois suivant (ex : le 15 avril pour les dates d'inscription du 1<sup>er</sup> au 30 mai).

La facturation sera établie sur la base du nombre de jours de présence et calculée sur 37 semaines en lieu et place de 39 semaines, nombre légal de semaines d'école. Les 2 semaines non facturées compensent les jours fériés ou autres absences de l'enfant (maladie, ...).

La commune se réserve le droit de refuser l'accès à la Cantoche en cas de retard de paiement voire de non-paiement.

### Absences

Les absences sont facturées (sauf en cas de perte de travail des parents).

### Inscriptions

Si vous désirez que votre enfant bénéficie de ce service, merci de compléter le bulletin d'inscription ci-joint et le retourner au secrétariat communal **avant le 22 mai 2026** dernier délai.

Une confirmation de prise en charge de votre enfant vous parviendra avant la rentrée scolaire.

Le secrétariat communal demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous espérons que ce service communal sera à la hauteur de vos attentes et vous présentons, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le Maire  
D. Jolissaint



La Secrétaire  
V. Metafuni

Annexes : *bulletin d'inscription*  
*règlement pour parents avec horaire irrégulier*